

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 avril 2018 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)
Pierre Lessard, conseiller (19h)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
Ginette Chapdelaine, conseillère (19h)
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : « Le suicide est malheureusement une solution «permanente» à un problème «temporaire». »

2018-04-087

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant les ajouts suivants :

Inspecteur municipal

- ✚ Acquisition d'une partie de la propriété de Madame Gisèle Groleau Nault
- ✚ Embauche d'un arpenteur et d'un notaire pour l'acquisition d'une partie de la propriété de Madame Gisèle Groleau Nault et signataires
- ✚ Embauche d'un élagueur arbres rang 7

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2018

Rien à signaler.

2018-04-088

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2018

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2018 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-089

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Air Liquide Canada	Accessoires pour soudure	23.63 \$
Les Ateliers du Pissenlits	Ateliers service de garde	798.31 \$
Auger BC Sécurité	Vérification système alarme incendie CPE	295.20 \$

Boulo Plaisir	Activité service de garde semaine de relâche	114.00 \$
Centre du Camion Gauthier	Carnet d'inspection	17.85 \$
Charest Automobile	Remorquage	698.48\$
ChemAction	Réparation pompe doseuse puits	479.45 \$
Climcô	Réparation et installation module climatisation salle paroissiale et vérification biannuelle salle, bureau et CPE	2 158.13 \$
Commission scolaire des Bois-Francis	Autobus journée scolaire blanche	322.42 \$
Coop du Pré-Vert	Achat divers	346.59 \$
DegrandPré	Achat pompe réservoir et pièce d'installation	4 753.47 \$
Entreprise MO	Gravier réparation rang 6 et 2e versement déneigement secteur Trois-Lacs	6 142.37 \$
Les Équipements JDR	Réparation camions #1 et #2	300.40 \$
Dicom	Frais de transport service incendie	30.52 \$
Fleurs et trouvailles de Chantal	Fleurs funéraires M. Jean-Marc Vaudreuil	65.25 \$
Geneviève Brizard	Achat activités service de garde décembre 2017, janvier, février et mars 2018	616.81 \$
Hamel & Hamel	Pièces pour la connexion de la nouvelle pompe à la station	164.50 \$
Librairie Renaud Bray	Achat livres bibliothèque	316.52 \$
Location d'outils Simplex	Location d'outil pour apporter la ligne d'air à la caserne	122.57 \$
Machinerie CH	Filtre tracteur	29.42 \$
Machinerie Serge Lemay	Réparation camion #2	79.57 \$
Philippe Gosselin & associés	Inspection annuelle fournaise garage	201.15 \$
Pièces d'auto Allison	Achat pièces camions de déneigement et incendie	375.23 \$
Sel Warwick	Sel à déglçage	2 807.20 \$
Les Services Mécaniques RSC	Réparation camions #1 et #2	752.60 \$
Sidevic	Pièces camions de déneigement	200.11 \$
Soudure DPS	Pièces connexion nouvelle pompe station	112.11 \$
Traitement d'eau Bois-Francis	Pièces pompe réservoir	22.68 \$
Total		22 346.54 \$

Sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 22 346.54\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de mars 2018 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 106 321.57\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 4 avril 2018.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER

Le conseiller, Gervais Ouellette

- Informe les citoyens que le contrat de M. Martin Blanchet à titre de conducteur de camion de déneigement a été prolongé jusqu'au 14 avril.
- Que la préparation de la prochaine saison de déneigement est déjà en cour.

Le conseiller, Ghislain Gagnon

- Invite les citoyens à venir assister au spectacle du 28 avril 2018 au profit de l'Église Saint-Patrice de Tingwick.

Le conseiller, Pierre Lessard

- Mentionne que jeudi le 12 avril le conseil rencontre l'UPA régionale avec le nouveau représentant du secteur soit M. Maxime Roux.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil

- Mentionne également le spectacle du 28 avril.

La conseillère, Ginette Chapdelaine

- Donne un compte-rendu des dépenses et des revenus du Sentier Les Pieds d'Or pour l'année 2017.

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Mentionne qu'une rencontre a eu lieu la semaine passée avec des représentants de la MRC et le conseil pour la présentation de différents dossiers.

Le maire, Réal Fortin

- Les représentants du département du développement des communautés destination 2025 est venu faire une présentation aux membres du conseil.
- Une rencontre a eu lieu avec des représentants du Comité de bienfaisance afin de présenter leurs objectifs et leurs missions.
- Un tirage aura lieu pour les bénévoles de Tingwick afin de souligner leur excellent travail.
- Mentionne qu'il a été nommé sur le comité pour le projet de la fibre optique à la MRC et que l'étude terrain de l'ingénierie sera faite cet été.
- Félicite Madame Anaï Lefebvre pour le concours «Plume 2018».
- Félicite Madame Suzanne Grivot Forestier qui recevra la médaille d'argent du lieutenant gouverneur l'honorable Michel Doyon pour son implication pour ses années de bénévoles.

2018-04-090

Lettre de félicitations à Madame Anaï Lefebvre gagnante du concours «Plume 2018»

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que le conseil transmette une lettre de félicitations à Madame Anaï Lefebvre pour son prix au concours «Plume 2018».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-091

Lettre de félicitations à Madame Suzanne Grivot Forestier : médaille d'argent du lieutenant gouverneur

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que le conseil transmette une lettre de félicitations à Madame Suzanne Grivot Forestier pour la médaille qu'elle recevra du lieutenant gouverneur l'honorable Michel Doyon pour son implication pour ses années de bénévolats.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2018-04-092

Dérogation mineure Madame Sarah-Ève Dorion et Monsieur Pierre-Luc Whalen

Considérant que le lot visé est le 5 499 674 du Canton du Tingwick, situé dans la zone R-7;

Considérant que le demandeur désire construire un garage isolé en cour avant et dans la marge de recul avant :

Considérant que la marge de recul avant minimale est à 15 mètres et le garage serait à 7 mètres;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

7.8 NORMES D'IMPLANTATION

Un bâtiment accessoire doit être distant (murs) d'au moins 3 m de tout autre bâtiment et à 1,5 m de toutes lignes latérales ou arrière. Lorsque le bâtiment accessoire est rattaché ou détaché, ce dernier doit respecter les marges d'un bâtiment principal de la zone où il est situé.

Lorsque la cour avant d'un usage unifamilial a une profondeur d'au moins 15 m, il est permis d'y ériger un garage privé; dans ce cas, le bâtiment accessoire doit se conformer avec les marges prescrites pour un bâtiment principal.

Lorsque le bâtiment accessoire a une superficie de 75 m² et plus, ce dernier doit respecter les marges d'un bâtiment principal de la zone où il est situé.

Dans le cas des lots d'angle, une remise peut être implantée dans la cour avant ne correspondant pas à la l'entrée principale du bâtiment principal. La distance minimale d'implantation entre la remise et la ligne de lot doit correspondre à la moitié de la marge de recul avant prescrite pour la zone.

Un abri d'auto doit respecter les marges prescrites pour le bâtiment principal lorsqu'il est rattaché ou détaché à celui-ci et doit respecter les marges prescrites à un bâtiment accessoire lorsqu'il est isolé.

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. La construction du garage ne cause aucun préjudice aux voisins;
2. Respect du triangle de visibilité du chemin de l'Aqueduc;
3. La configuration du terrain fait en sorte qu'il n'y a aucun autre endroit où le garage pourrait être construit sans déroger à la réglementation;
4. Le garage demeure assez loin de la rue.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande pour les motifs énumérés précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2018-04-093

Dérogation mineure Madame Marie-Josée Gagnon et Monsieur Jean Grenier

Considérant que le lot visé est le 5 498 748 du Canton du Tingwick, situé dans la

zone R-1;

Considérant que le demandeur désire :

Démolir le chalet et construire une maison neuve dans la marge de recul avant;

Considérant que la marge de recul avant minimale est de 7.5 m et la maison sera à 7 m;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

Considérant la grille des normes relatives à l'implantation et aux dimensions des bâtiments par zone;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

1. La future maison sera située en-dehors de la zone inondable de grand courant;
2. La construction ne causera aucun préjudice futur;
3. Il y avait déjà un chalet à cet endroit.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que le conseil accepte la présente dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-094

Demande d'autorisation CPTAQ : Ferme Simonetta

Considérant que le projet consiste à la présentation d'une nouvelle demande d'exploitation d'une sablière-gravière ayant une superficie totale de 2,74 hectares et d'un chemin d'accès de 1,25 hectares et ce, en lien avec la demande faite en 2010 à la CPTAQ (# 368596) arrivée à échéance le 15 novembre 2015. Le but ultime, une fois le coteau abaissé, est de permettre la mise en culture des lots 5 499 829 et 5 499 823;

Considérant que le potentiel agricole des lots est de 4-6FT 3-4F et 7-PT, tel qu'inscrit sur les cartes d'inventaire des terres du Canada, soit majoritairement un sol de classe 4 (à 60%) et de classe 3 (à 40%) avec des limitations dues à des sols peu fertiles et où le relief constitue une limitation à la culture, et dans une moindre mesure de classe 7 et où le sol est assez pierreux pour gêner sensiblement les labours, les semailles et la récolte;

Considérant que les possibilités d'utilisation du lot à des fins agricoles seront avantagées par l'extraction du sol, puisque cela permettrait d'abaisser le coteau de sable pour favoriser la circulation adéquate de la machinerie agricole et remettre en grandes cultures selon les besoins de la Ferme Simonetta Inc.;

Considérant que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes seraient bénéfiques, car l'acceptation de la demande augmenterait la superficie cultivable de Ferme Simonetta Inc., en plus de ne pas influencer l'utilisation agricole des lots avoisinants, puisque l'ajout de la parcelle d'exploitation serait réalisé vers l'intérieur des terres appartenant à Ferme Simonetta Inc.;

Considérant que selon la réglementation, cette propriété est localisée à l'intérieur de la zone A-7 et que cette zone autorise les activités agricoles, notamment les cultures aux sols et les activités d'extraction;

Considérant qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité locale, étant donné l'emplacement de l'entreprise agricole visée par la demande;

Considérant que cet usage aura un impact positif sur l'homogénéité du territoire agricole environnant, notamment par le fait que le retrait du coteau permettra d'améliorer le rendement des cultures de Ferme Simonetta Inc.;

Considérant que l'homogénéité de la communauté, de même que de l'exploitation agricole, ne seront pas mises en cause, puisque l'utilisation des terres agricoles demeure à une exploitation agricole qui, ultimement cultivera activement le secteur visé;

Considérant que la zone projetée de l'exploitation de la sablière-gravière s'approcherait de la branche 47 de la rivière des Rosiers, des mesures de protection de celle-ci seront prises en compte lors de l'analyse de la demande de certificat d'autorisation formulée auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, permettant ainsi la conservation des ressources en eau et en sol dans la municipalité et de la région;

Considérant que la propriété de Ferme Simonetta Inc., particulièrement les lots 5 499 829 et 5 499 823, a une superficie totale est de 89.13 ha;

Considérant que l'effet sur le développement économique de la région est minime, puisque le sable sera exploité à des fins commerciales et pour utilisation personnelle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, et résolu que la Municipalité de Tingwick appui la demande d'autorisation formulée par Ferme Simonetta Inc., auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le but d'autoriser l'exploitation d'une sablière-gravière sur les lots 5 499 823 et 5 499 823 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Arthabaska, d'une superficie totale approximative de 3.99 ha, le tout, tel que décrit dans le demande présentée par Ferme Simonetta Inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-095

Modification règlement de zonage : ajout d'usage : zone M-2 : embauche MRC d'Arthabaska

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que la Municipalité de Tingwick embauche la MRC d'Arthabaska pour modifier le règlement de zonage pour l'ajout d'un usage dans la zone M-2.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2018-04-096

Acquisition d'une partie de la propriété de Madame Gisèle Groleau Nault

Considérant que la municipalité de Tingwick désire acheter une partie du lot 5 499 004 propriété de Madame Gisèle Groleau afin d'effectuer des travaux de drainage du rang 7;

Considérant que la partie de terrain à vendre comprends les points d'entente suivants :

- ✓ La partie de terrain vendu est à la limite de propriété situé au nord-est jusqu'à l'entrée principale sur une largeur approximative de 27 pieds;
- ✓ Le coût de la vente se fera pour 1\$;
- ✓ Les arbres seront coupés par un élagueur embauché et payé par la municipalité et sera remis au vendeur;
- ✓ Les frais d'arpentage et de notaire seront défrayés par la municipalité;
- ✓ Lors des travaux de drainage si la reconstruction d'une entrée charretière est nécessaire elle sera faite par la municipalité et au frais de celle-ci;
- ✓ La municipalité s'engage à déplacer le fossé présentement situé sur la propriété de Madame Groleau pour que celui-ci longe le rang 7;

- ✓ Les arbres coupés devront être ramassés avant 20 jours de la coupe de ceux-ci.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu d'accepter ce qui précède et que le maire, Réal Fortin et la directrice générale, Chantale Ramsay sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick tout documents relatifs à cet achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-097 Embauche d'un arpenteur et d'un notaire pour l'acquisition d'une partie de la propriété de Madame Gisèle Groleau Nault et signataires

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que la Municipalité de Tingwick embauche un notaire et un arpenteur pour l'acquisition d'une partie du lot 5 499 004 propriété de Madame Gisèle Groleau afin d'effectuer des travaux de drainage du rang 7. Que le maire, Réal Fortin ainsi que la directrice générale, Chantale Ramsay sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Tingwick tout documents relatifs à cet achat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-098 Embauche d'un élagueur arbres rang 7

Considérant que la Municipalité de Tingwick doit faire couper des arbres afin d'effectuer des travaux de drainage dans le rang 7;

Considérant que des prix ont été demandés à des élagueurs :

Élagage Jonny Allaire : 3 860\$ (plus les taxes applicables)

Vert Tige : 1 000\$ (plus taxes applicables)

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte le prix de Vert Tige.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-099 Travaux de préparation rang 7

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que l'inspecteur municipal, Benoît Lambert soit autorisé à effectuer des travaux de drainage et de préparation du rang 7.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-100 Prolongation contrat de déneigement : M. Martin Blanchet

Considérant que M. Martin Blanchet, conducteur du camion de déneigement effectue le déneigement du circuit du Ministère des Transports;

Considérant que le contrat entre la municipalité et le Ministère des Transports se termine le 14 avril et celui de M. Blanchet c'est terminé le 31 mars;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu de prolonger le contrat de M. Blanchet jusqu'au 14 avril et que pour les années futures le contrat du conducteur attitré au déneigement du circuit du ministère soit sur la même période que celui du ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-101 Demande au Ministère des Transports : installation d'une lumière de rue coin Chemin de St-Rémi et Chemin des Lacs

Considérant que certains citoyens demandent à la Municipalité de Tingwick l'installation d'une lumière de rue au coin des chemins de Saint-Rémi et des Lacs pour plus de visibilité et de sécurité;

Considérant que ces deux chemins appartiennent au Ministère des Transports;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande au Ministère des Transports l'installation d'une lumière de rue tel qu'indiqué précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-102

Demande de soumission calcium

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'approvisionnement et l'épandage de calcium pour l'année 2018. Les soumissions devront être déposées avant 11 h le jeudi 3 mai 2018. La Municipalité ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir des frais d'aucunes sortes envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-103

Achat de gravier : garage

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'autoriser l'inspecteur municipal, Benoît Lambert à effectuer l'achat de gravier livré au garage pour les réparations de routes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-104

Présentation des soumissions pour la location d'une pelle pour l'année 2018

Les soumissions ont été ouvertes à 11h10 le jeudi 31 mars 2018 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Messieurs Benoît Lambert, inspecteur municipal et Sylvain Turcotte, inspecteur municipal adjoint de la municipalité de Tingwick.

Nom	Prix	Manuel du taux de location	Conformité
Excavation Marc Lemay inc.	117.85\$/heure Pelle Case CX160B Année 2018	Non applicable (voir note)	Non vérifiée
La Sablière de Warwick ltée	130.00\$/heure Pelle Link-Belt LX 210X3 Année 2013	99%	Non vérifiée
La Sablière de Warwick ltée	130.00\$/heure Pelle Link-Belt LX 210X2 Année 2009	99%	Non vérifiée
Entreprise M.O.	128\$/heure Pelle John Deere 210G Année 2012	98%	Conforme
Entreprise M.O.	128\$/heure Pelle Link Belt 210X3 Année 2013	98%	Conforme

Entreprise M.O.	110\$/heure Pelle Link Belt 160X2 Année 2017	93%	Conforme
-----------------	---	-----	----------

Note : La soumission d'Excavation Marc Lemay n'a pu être analysée étant donné que le manuel du taux de location de machinerie lourde utilisé est celui en vigueur jusqu'au 31 mars 2018 et que le taux pour l'année 2018 est inexistant dans ce manuel.

Après vérification la soumission d'Entreprise M.O. est la plus basse conforme. Les prix soumis n'incluent pas les taxes applicables en vigueur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu de retenir la soumission d'Entreprise M.O.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Carrefour des professions d'avenir Centre-du-Québec : Ouverture officielle du Carrefour des professions d'avenir Centre-du-Québec le mercredi 25 avril

ADMINISTRATION

2018-04-105

Embauche personnel camp de jour : Lorianne Boucher (coordonnatrice), Koralie Laliberté (animatrice), Laurie-Pier Girardin (animatrice) et Justine Martineau-Roy (animatrice)

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu d'embaucher pour le camp de jour 2018 Mesdames Lorianne Boucher (coordonnatrice), Koralie Laliberté (animatrice), Laurie-Pier Girardin (animatrice) et Justine Martineau-Roy (animatrice). Le taux horaire sera établi selon l'échelle salariale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-106

Participation au salon des technologies 14 mars à Québec : Réal Fortin, maire : 31\$ plus les frais inhérents

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu de rembourser la participation du maire Réal Fortin au salon des technologies le 14 mars 2018 à Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-107

Sentier Les Pieds d'Or 3 000\$ pour l'entretien 2018

Il est proposé par la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick accorde la somme de 3 000\$ pour l'entretien du Sentier Les Pieds d'Or pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-108

Semaine du don d'organe : drapeau : centre administratif

Considérant que du 22 au 28 avril 2018 se tiendra la semaine du don d'organe;

Considérant que Monsieur Gaétan Hinse, greffé bi-pulmonaire et citoyen de Tingwick demande au conseil de faire flotter pendant cette semaine le drapeau du don d'organe au centre administratif;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la municipalité accepte la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Demande de soutien Marché de Noël Érable Arthabaska

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

2018-04-109

Participation à la journée Normand-Maurice : 13 octobre 2018

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que la Municipalité de Tingwick participe à la journée Normand-Maurice le 13 octobre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-110

Demande d'aide financière : 4^e édition du tournoi de golf en soutien à la Maison Marie-Pagé

Considérant que M. Alain Danault, directeur général du Club de golf de Victoriaville invite la municipalité de Tingwick à participer à la 4^e édition du tournoi de golf en soutien à la Maison Marie-Pagé;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick se procure 2 billets pour le souper et remettre la somme de 20\$ en don pour un total de 80\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-111

Proclamation de la semaine de l'action bénévole par la Municipalité de Tingwick

Attendu que la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

Attendu que pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

Attendu que les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

Attendu que la municipalité de Tingwick serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

Attendu que plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient du bénévolat;

Attendu qu'il est de mise pour tous les citoyennes et les citoyens de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu qu'au nom du Conseil municipal et des citoyens et des citoyennes de la municipalité de Tingwick, je, Réal Fortin, maire, proclame par la présente que la semaine du 15 au 21 avril sera dédiée «Semaine de l'action bénévole» dans notre municipalité en 2018 et que de plus, j'invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Proclamé le 9 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Participation atelier hors congrès de l'ADMQ «ABC des contrats municipaux» : 142\$
La résolution numéro 2018-04-112**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à participer à l'atelier hors congrès de l'ADMQ «L'ABC des contrats municipaux» au montant de 142\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil quitte la salle des délibérations.

Fédération Histoire Québec : proposition de partenariat

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

2018-04-113

Mont-Gleason : demande d'aide financière au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique phase IV, auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : demande d'appui

Attendu que le Mont-Gleason est une station qui contribue à bonifier la qualité de vie de la collectivité en donnant des occasions de loisir et de sport pour toute la famille;

Attendu que la station du Mont-Gleason est utilisée comme un argument important par les employeurs afin de convaincre le personnel qualifié de s'installer dans la région;

Attendu que le Mont-Gleason constitue un pôle d'attraction qui accroît la notoriété de la région et favorise son développement;

Attendu que le Mont-Gleason est une station capable d'offrir à sa clientèle des activités récréatives sportives lui permettant de maintenir de saines habitudes de vie;

Attendu que pour répondre à la demande et avoir des infrastructures adéquates répondant aux besoins d'une station régionale, le Mont-Gleason doit bonifier ses infrastructures;

Attendu qu'afin de réaliser ces travaux, le Mont-Gleason déposera une demande d'aide financière au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique phase IV, auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Attendu que la MRC d'Arthabaska reconnaît l'importance et la particularité du Mont-Gleason dans le développement socio-économique et culturel de l'ensemble de son territoire;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la Municipalité de Tingwick donne son appui à la station du Mont-Gleason dans le cadre de la présentation de sa demande d'aide financière au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique phase IV.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-114

5 à 7 des bénévoles : Côtes du Gavet le 25 mai 2018

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine et résolu que la Municipalité de Tingwick organise un 5 à 7 pour ses bénévoles le 25 mai 2018 au vignobles Les Côtes du Gavet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Concours du bénévolat : 3 bons d'achat de 50\$
La résolution numéro 2018-04-115**

Considérant que la Municipalité de Tingwick organise un concours du bénévolat sur son territoire;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la Municipalité de Tingwick offre 3 bons d'achat de 50\$ de produits locaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-116

**Embauche de Me Rino Soucy : Commission d'accès à l'information :
demande de Madame Catherine Matte**

Considérant que Madame Catherine Matte conteste une décision à la Commission d'accès à l'information;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu de retenir les services de Me Rino Soucy, avocat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil revient dans la salle des délibérations.

2018-04-117

**Transmission agence de collection : factures impayées Ferme des P'tits
Bateaux et Caroline Gingras/Allan Morissette**

Il est proposé par la conseillère, Ginette Chapdelaine appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu de retenir les services d'une agence de collection pour des factures impayées de Ferme des P'tits Bateaux et de Madame Caroline Gingras/Allan Morissette.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-118

**Demande de remboursement total frais de hockey Aréna Connie Dion :
Madame Marlène Boisvert**

Considérant que le hockey n'est plus inclus dans l'entente de loisirs avec la Ville d'Asbestos;

Considérant que maintenant le hockey est géré par l'Aréna Connie Dion et que les frais pour la saison sont de 493.96\$/hockeyeur;

Considérant que la municipalité a remboursé la somme de 72.50\$ soit le montant remboursé dans l'entente avec la Ville de Warwick;

Considérant que Madame Boisvert demande le remboursement de la totalité du 493.96\$ car il y aurait eu un malentendu sur les frais remboursé par la municipalité pour le hockey selon l'entente avec la Ville de Warwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Ginette Chapdelaine, il est résolu que la Municipalité de Tingwick refuse la présente demande et indique les modalités de remboursement du hockey avec la Ville de Warwick pour les années futures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-119

**Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs
annulation compte de taxes**

Considérant que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des

Trois-Lacs souligne l'incompréhension reliée au compte de taxe lié au seuil d'enrochement ainsi qu'une petite emprise sur la rive;

Considérant que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs est formée de 3 municipalités et d'une ville soient Tingwick, St-Rémi-de-Tingwick, Wotton et Asbestos;

Considérant que celle-ci demande l'annulation de la taxe spéciale de 40\$ pour la préservation des Trois-Lacs;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick refuse la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2018-04-120

Entretien parc à l'Ombre des Pins : offre de service : 3 ans à 1 450\$/années

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre faite par M. Pierre-Luc Pépin et Madame Christel Baron pour l'entretien du parc à l'Ombre des Pins pour une période de 3 ans pour la somme de 1 450\$/année.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Présentation du Règlement numéro 2018-381 amendant le règlement numéro 2010-308 sur la prévention des incendies

Le projet de règlement numéro 2018-381 amendant le règlement numéro 2010-309 sur la prévention des incendies a pour objectif d'ajouter l'article 50 qui détermine que la durée d'un permis de feu en plein air est de 5 mois maximum et d'ajouter l'article 51 qui détermine que le coût pour un permis de feu en plein air est de 10.00\$.

Le projet de règlement numéro 2018-381 modifie, à l'article 57, la durée d'un permis de brûlage en augmentant la durée de celui-ci à 10 jours maximum au lieu de 7 jours tel que stipulé dans l'ancienne réglementation.

Le projet de règlement numéro 2018-381 modifie également, à l'article 58, le coût d'un permis de brûlage en déterminant son coût à 10.00\$ au lieu d'être gratuit tel que stipulé dans l'ancienne réglementation.

2018-04-121

Avis de motion : Règlement numéro 2018-381 amendant le règlement numéro 2010-309 sur la prévention des incendies

La conseillère, Ginette Chapdelaine donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #2018-381 amendant le règlement numéro 2010-309 sur la prévention des incendies.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2018-04-122

Embauche de Me Rino Soucy : Règlement numéro 2017-376 abrogeant le règlement #2017-375 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir d'autorisation de certaines dépenses

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu de demander un avis juridique sur le Règlement numéro 2017-376 abrogeant le règlement #2017-375 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation du pouvoir d'autorisation de certaines dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE
La résolution numéro 2018-04-123

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Ginette Chapdelaine, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la présente séance soit levée. (19h45)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2018-07-089, 2018-04-095, 2018-04-096, 2018-04-097, 2018-04-098, 2018-04-099, 2018-04-100, 2018-04-101, 2018-04-102, 2018-04-103, 2018-04-104, 2018-04-105, 2018-04-106, 2018-04-107, 2018-074-109, 2018-04-110, 2018-04-112, 2018-04-114, 2018-04-115, 2018-04-116, 2018-04-117, 2018-04-120 et 2018-04-122.

Chantale Ramsay
Directrice générale & secrétaire-trésorière

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%